



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

(en vertu de l'article L. 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Direction générale
VM

Question n°1 : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2018 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. DACHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

VOTE comme suit les taux d'imposition pour 2018 :

- taxe d'habitation	13,69 p. cent,
- taxe sur le foncier bâti.....	14,14 p. cent,
- taxe sur le foncier non bâti.....	97,88 p. cent.

Question n°2 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018 - ATTRIBUTION

Rapporteurs : M THEVENOT – MME BONNEAU – MME UMNUS – M. NAUDET – M. PELLERIN – M. MARCUZZO – M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

DECIDE d'attribuer les subventions pour 2018, à raison d'un montant total de 626 063,50 €, aux associations dont le détail figure en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la Ville pour l'exercice 2018.

Question n°3 : COLLEGE DESCARTES – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 – ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE POUR UN SEJOUR PEDAGOGIQUE

Rapporteur : MME BRASSET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une participation à chacun des élèves soiséens du Collège Descartes pour contribuer exceptionnellement à ce séjour,

AUTORISE M. le Maire à verser, à chacune des familles soiséennes dont l'enfant participe au séjour suivant, la somme de 50 € pour le séjour en Allemagne. Le paiement sera effectué par mandat administratif et ce au vu de l'état des participants qui sera dressé par Mme la Principale du Collège,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2018.

Question n°4 : CESSION DE LA PARCELLE AM 200 – 24 RUE BLANCHE

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

ET quatre abstentions,

DECIDE de céder la parcelle AM 200 située 24 rue Blanche, soit une superficie totale de 1 021 m² à la société Bécarré ou à la filiale qui aura été créée à cet effet pour un montant de 750 000 euros net vendeur,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Question n°5 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 248 SITUÉE SENTE DES CAILLOUX

Rapporteur : M. VIGNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

ET quatre abstentions,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°248 située sente des Cailloux pour un montant de 15 000 € plus les frais liés à cette vente,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Question n°6 : GROUPE SCOLAIRE EMILE ROUX – REFECTION DE LA TOITURE DU SELF ET CREATION D'UN AUVENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. LE ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 20 % du coût des travaux hors taxe soit 15 653, 20 €,

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention à intervenir nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Question n°7 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2018) - DEMANDE DE SUBVENTION – REFECTION DE LA TOITURE DU SELF ET CREATION D'UN AUVENT – GROUPE SCOLAIRE EMILE ROUX

Rapporteur : M. LE ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2018 dans le but de réaliser des travaux de réfection de la toiture du self et la création d'un auvent au groupe scolaire Emile Roux,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite à la D.E.T.R. 2018 serait le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Conseil Départemental du Val d'Oise	DETR HT (40 %)
78 266,00 €	93 919,20 €	46 959,60 €	15 653,20 €	31 306,40 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de D.E.T.R. attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

Question n°8 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2018) - DEMANDE DE SUBVENTION – REFECTION DE LA VERRIERE – GROUPE SCOLAIRE MONNET / SCHUMAN

Rapporteur : M. LE ROUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2018 dans le but de réaliser des travaux de réfection de la verrière du groupe scolaire Monnet / Schuman,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite à la D.E.T.R. 2018 serait le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €	
		Budget communal TTC	DETR HT (40 %)
24 880,00 €	29 856,00 €	19 904,00 €	9 952,00 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de D.E.T.R. attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

Question n°9 : REVALORISATION DU PARC DU VAL OMBREUX –
AVENANT N°4 AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU 14 MARS 2012

Rapporteur : M. VERNA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

ET cinq abstentions,

DECIDE d'arrêter le nouveau forfait de rémunération à 101 154,73 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°4 au marché public de maîtrise d'œuvre du 14/03/2012 entérinant les dispositions précitées avec le groupement conjoint Folius Ecopaysage, A7 Aménagement et Atelier 970, dont le bureau d'études Folius Ecopaysage est mandataire.

Question n°10 : SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE DE FRANCE (SEDIF) –
ADHESIONS PARTIELLES DE PLAINE COMMUNE ET GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTÉ l'adhésion partielle au SEDIF de Plaine Commune (pour les communes d'Épinay-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen) et Grand Orly Seine Bièvre (pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Hay-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi) pour l'exercice de la compétence eau potable.

Question n°11 : DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY DANS LES DEUX
CONTENTIEUX PORTANT SUR LA CONTESTATION PAR LE MAIRE ET DES ELUS DES TITRES DE RECETTES EMIS
PAR LA VILLE EN EXECUTION DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE
DU 18 DECEMBRE 2017 ET SUR LE CONTENTIEUX INDEMNITAIRE ENGAGE PAR LE MAIRE ET DES ELUS
CONTRE LA VILLE

Rapporteur : M. PELERIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Messieurs Strehaiano, Thevenot, Surie, Vignaux, Marcuzzo, Verna, Barnier, About, Dachez, Humeau, Le Roux, Morot-Sir, Hocini, Delcombre

Mesdames Lardaud, Krawczyk, Bonneau, Bitterli, Umnus, Besnard, Freret, Brassat, Oziel, Baas, Berot,

ne prenant pas part au vote,

Dans un premier temps,

PAR huit voix « pour »,

DESIGNE Monsieur Nicolas NAUDET pour représenter la Commune dans les 2 contentieux engagés par les Elus,

Dans un second temps,

PAR huit voix « pour »,

AUTORISE Monsieur Nicolas NAUDET à prendre les actes nécessaires pour assurer la bonne défense des intérêts de la Commune dans ces 2 contentieux.

Question n°12 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE CENTRE SOCIAL

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création de l'emploi de directeur de centre social correspondant au grade d'attaché avec les fonctions suivantes: Concevoir et piloter le projet social, assurer la gestion administrative et financière de l'équipement et l'encadrement d'une équipe,

DIT que les fonctions peuvent être occupées par un contractuel relevant de la catégorie A en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984,

PRECISE que le candidat doit justifier d'un diplôme niveau II et d'une expérience professionnelle sur un poste similaire,

AJOUTE que la rémunération est fixée par référence à un indice de l'échelle indiciaire des attachés territoriaux,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Question n°13 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN EMPLOI DE RESPONSABLE DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS (GRADE ANIMATEUR)

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création de l'emploi de Responsable des accueils de loisirs maternels et des accueils périscolaires correspondant au grade d'animateur (filiaire animation, catégorie B),

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Question n°14 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE L’EMPLOI D’ASSISTANTE DU MAIRE (GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF)

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

Quatre voix « contre »,
ET une abstention,
CREE un emploi d'Assistante du Maire correspondant au grade d'adjoint administratif,
DIT que les crédits sont inscrits au budget.

**Question n°15 : PERSONNEL COMMUNAL – DELIBERATION ABROGEANT LA DELIBERATION DU 21 DECEMBRE 2017
RELATIVE A LA CREATION DE L'EMPLOI D'ASSISTANTE DU MAIRE**

Rapporteur : M. LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Monsieur Delcombre ne prenant pas part au vote,

PAR vingt-huit voix « pour »,

Et quatre abstentions,

ABROGE la délibération en date du 21 décembre 2017 portant création de l'emploi d'Assistante du Maire relevant de la catégorie A à la date du 1^{er} mai 2018.

Point n°16 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE ET RECAPITULATIF ACTUALISE DES CONTENTIEUX

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte, à l'unanimité, des décisions prises par M. le Maire du 23 janvier au 16 mars 2018 (décisions n°2018-016 à 2018-054) et du récapitulatif des contentieux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 30 mars 2018.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018
Annexe à la délibération du 29 mars 2018

BENEFICIAIRES	Ordinaires	Except.		Observations
	Conseil municipal du 29 Mars 2018		Pour mémoire	
ENSEIGNEMENT - Premier degré				
Caisse des écoles publiques	14 500,00 €			
Caisse des écoles - Rallye du petit citoyen	500,00 €			
	15 000,00 €	- €	- €	
ENSEIGNEMENT - Premier degré				
Coopératives scolaires mater, franchise postale	515,90 €			
Coopératives scolaires primaires franchise postale	877,60 €			
Délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN)	130,00 €			
Prévention routière	500,00 €			
La ligue contre le cancer	500,00 €			
	2 523,50 €	- €	- €	
ENSEIGNEMENT - Second degré				
Foyer socio-éducatif du Collège Descartes	2 200,00 €			
	2 200,00 €	- €	- €	
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
Ecole de musique (mise en réseau des écoles)	10 380,00 €			
Ecole de musique (convention collective prise en compte de l'ancienneté des professeurs)	59 790,00 €			
Ecole de musique (subv. Fonctionnement)	112 500,00 €			
Ecole de musique - Chorale	8 350,00 €			
Ecole de musique - Festival de la voix	10 000,00 €			
Association "LES TROIS COUPS"	1 500,00 €			
Fanfare du cercle musical de Soisy	8 700,00 €			
Sté d'histoire de Montmorency et de sa région	620,00 €			
ARTHEMUSE	900,00 €			
L'entrée des artistes	1 000,00 €			
Donner du style	1 000,00 €			
Les Portugais unis avec tous	200,00 €			
	214 940,00 €	- €	- €	
LOISIRS ET CULTURE				
Loisirs et culture - Subvention pour matériel divers	1 400,00 €			
Loisirs et culture - Subvention de fonctionnement	33 021,00 €			
	34 421,00 €	- €	- €	
MANIFESTATIONS CULTURELLES				
Loisirs et culture - Programmation culturelle	9 400,00 €			
Ecole de musique - Programmation culturelle			8 750,00 €	Délibération 21 décembre 2017
	9 400,00 €	- €	8 750,00 €	
ENCOURAGEMENT AUX SPORTS				
A.S. TENNIS CLUB SOISY Fonctionnement club house	36 000,00 €			
Association sportive du collège Descartes	550,00 €			
Handy Sport Mixte	500,00 €			
KOBUKAN DOJO S.A.M. (Aikido)	650,00 €			
ACS.A.M. Athlétisme	13 500,00 €			
USDEM Basket	1 700,00 €			
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Subv. Except.	1 800,00 €			
A.S Enghien La Barre Cyclisme Manifestations sportives	7 700,00 €			
A.S Enghien La Barre Cyclisme	3 800,00 €			
Football Club S.A.M.	20 430,00 €			

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018
Annexe à la délibération du 29 mars 2018

A.S.T.U.S	12 500,00 €			
Handball Club S.A.M	12 700,00 €			
ACS.AM Judo	7 500,00 €			
ACS.AM Karaté	3 830,00 €			
Club de Natation Vallée de Montmorency	2 100,00 €			
CNCSAM Plongée	1 600,00 €			
Rugby Club S.A.M.	11 040,00 €			
A.S. TENNIS CLUB SOISY - école de tennis	5 510,00 €			
Vallée de Montmorency Triathlon (Triathlon)	1 000,00 €			
Vallée de Montmorency Triathlon (Duathlon)	2 600,00 €			
Soisy-Randos	365,00 €			
Badminton	950,00 €			
Twirling bâton	470,00 €			
Tennis de table	700,00 €			
	149 495,00 €	- €	-	
AIDES SOCIALES				
Association Cultures du coeur	400,00 €			
Association "E.R.E./A/A.D.P.J" -Troc chantier	784,00 €			
Jambe dlo		4 000,00 €		sous réserve de réalisation de projet
Centre Communal d'Action Sociale	136 000,00 €			
Le club des Aînés de Soisy	13 500,00 €			
Mouvement "VIE LIBRE"	900,00 €			
Ami-Services	1 800,00 €			
Croix Rouge	1 800,00 €			
Société St-Vincent de Paul	1 750,00 €			
Ass. Donneurs sang Enghien Montmorency	200,00 €			
Amour d'enfants	600,00 €			
Réagir	300,00 €			
Association Espoir	200,00 €			
Assoc. Éducative et comportementale	400,00 €			
UDSPVD cion anciens sapeurs pompiers du VO	250,00 €			
Amicale animation du personnel (garantie obsèques)	6 200,00 €			
Amicale animation du personnel - subv. Fonctionnement	5 000,00 €			
	170 084,00 €	4 000,00 €	- €	
AIDE AUX COMMERCES				
Artisans commerçants de Soisy	9 000,00 €			
Assoc. Des commerçants du marché de Soisy	5 000,00 €			
	14 000,00 €	- €	- €	
AUTRES ASSOCIATIONS				
Jeunesse et amitiés protestantes	1 000,00 €			
Association des anciens combattants	1 500,00 €			
A.M.M.A.C. (Association des marins)	400,00 €			
ADESOSY	2 400,00 €			
Radio-Enghien	1 500,00 €			
Il était un fil	600,00 €			
Soisy ton jeu	900,00 €			
Smile compagnie	500,00 €			
Objectif image 95	200,00 €			
Jardiniers de Soisy-sous-Montmorency	1 000,00 €			
	10 000,00 €	- €	- €	
Total CM du 29 Mars 2018	622 063,50 €	4 000,00 €		626 063,50 €